

Fiche de Sécurité et de Santé

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

Nom du produit : **Liquide nettoyant Kemet, type CO 42**

Fournisseur : Kemet Europe S.P.R.L. Kemet Europe B.V.
Lievenshoeklaan 27 Oude Moerstraatsebaan 110
B - 2950 Kapellen NL – 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. 03/248.57.33(34) Tel. 0164-271700
Fax 03/248.70.19 Fax 0164-243603

02. Composition/Informations sur les composants

Ingrédients : D-Limonène (D-Limonene), concentration : 1-10%
CAS: 5989-27-5
EINECS: 227-813-5
R10 Xi; R38 Xi ; R43 N ; R50/53

1-Méthoxy-2-propanol, concentration : 20-30%
CAS: 107-98-2
EINECS: 203-539-1
F;R11

Hydrocarbures aliphatiques cycloparaffine, conc. : 70-80%
R10 Xn; R65 Xi; R66- ;R67

03. Identification des dangers

Dangers les plus important : Inflammable.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif ; peut provoquer un lésion des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse/crevasse de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers spécifiques : Lors de l'utilisation, formation d'un mélange d'air-de vapeur inflammable peut se produire.

04. Premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et consulter un spécialiste.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après une exposition importante.

Ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

VB - CO 42 - 1/6 27.07.2005

Conseils généraux : En cas de maladie, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Garder la victime au chaud et dans un endroit calme. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réemploi.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures appropriées : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser un produit chimique sec, CO₂, de l'eau pulvérisé ou de la mousse d'alcool.

Dangers spécifiques : Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Equipements spéciaux pour la protection des intervenants.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Eviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes de nettoyage : Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Imbiber avec un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet danger.

07. Manipulation et stockage

Manipulation : Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas pulvériser contre une flamme ou autres objets incandescents. Dispositif d'aspiration est nécessaire en cas d'utilisation pulvérisatoire. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limitées d'exposition professionnelles.

Stockage : Conserver bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Matériel d'emballage : Conteneur en plastique de HDPE ou fût en acier.

VB - CO 42 - 2/6 27.07.2005

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	: 1-Méthoxy-2-propanol VME (ppm): 100 VME (mg/m ³): 360 VLE (ppm):- VLE (mg/m ³) : -	FT no. : 221 TMP no. : 84
Mesures d'ordre technique	: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.	
Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.	
Protection des mains	: Gants résistants aux solvants	
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale. Eviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protection latérale.	
Protection de la peau et du corps	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conforme les normes d'hygiène industrielles et les normes de sécurités normales. Tablier et bottes résistant aux solvants.	

09. Propriétés physiques et chimiques

Forme	: Liquide
Couleur	: Clair
Odeur	: Plaisante
Point/intervalle d'ébullition	: 118 °C
Point d'éclair	: 23 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Flammable
Dangers d'explosion	: 0.6-7.0 (Vol%)
Densité relative	: 0.800
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Solubilité dans les graisses	: Soluble
Benzène	: 0.001

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions normales

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles

VB – CO42 - 3/6 27.07.2005

Matières à éviter : Oxydants

Produits de décomposition dangereux : Aucun en cas d'utilisation normale

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que mal de tête, vertige, fatigue, nausée et vomissement.
Ingestion ou inhalation des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions d'appareil digestif comme le foie, les reins et les centres nerveux.

Irritation primaire : Peut irriter les yeux et la peau

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Exposition répétée ou prolongée : L'exposition prolongée provoque une irritation locale de la peau et des muqueuses et spécialement des yeux.

12. Informations écologiques

Effets éco-toxicologiques : Il n'existe pas d'information pour le produit lui-même.
Toxicité pour les poissons.

Persistance et dégradabilité : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

13. Considération relatives à l'élimination

Information générale : Peut être incinéré, pourvu que ça est conforme les règlements locales.
Evacuer conforme les règlements locales.
Evacuer comme déchets spéciaux conforme les règlements locaux et nationales.
Emballer tous matériaux dans des récipients en plastiques, en carton ou en métal en cas d'évacuation par incinération ou élimination chimique, pourvu que ça est conforme les règlements locales.

Méthodes spécifiques : 11 – DECHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVETEMENT DES METAUX ET AUTRES MATERIAUX, ET DE L'HYDRO-METALLURGIE DES METAUX NON FERREUX
12 – DECHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MECANIQUE DE

SURFACE DES METAUX ET MATIERES PLASTIQUES

Emballages contaminés : A recycler conforme la législation nationale et conforme les règlements de l'environnement.

VB – CO42 – 4/6 27.07.2005

14. Informations relatives au transport

ADR/RID : UN no. 1993
Classe : 3
Désignation officielle de transport : Liquide inflammable, N.O.S.
Groupe d'emballage : III
No. ID danger : 30

IMDG : UN no. 1993
Classe : 3
No. EMS : F-E-S-E
Groupe d'emballage : III
Polluant marin. : -

IATA-DGR : UN no. 1993
Classe : 3
Instructions de conditionnement (avion cargo): 310
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 309
Groupe d'emballage : III
Risques secondaires : -
Quantité maximale : 220 L (avion cargo)
Quantité maximale : 60 L (avion de ligne)

15. Informations réglementaires

Etiquetage : Le produit est classé et étiqueté conforme les directives CEE ou conforme les lois du pays concerné.

Symbole : Xn – Nocif

R-phrases : R10 – Inflammable
R43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R52/54 – Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
R65 - Nocif. Peut provoquer une lésion des poumons en cas d'ingestion
R66 – Une exposition répétée peut provoquer la sécheresse (crevasse) de la peau
R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

S-phrases : S24 - Eviter le contact avec la peau et les yeux
S37 - Porter des gants appropriés
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

16. Autres informations

Texte des R-phrases mention-
nées sous l'article 2

: R10 – Inflammable
R11 – Très inflammable
R38 – Irritant pour la peau
R43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact avec
la peau

VB - CO 42 – 5/6 27.07.2005

R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut
entraîner des effets néfastes à long terme pour
l'environnement aquatique

R65 - Nocif. Peut provoquer une lésion des poumons en cas
d'ingestion

R66 – L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse/
crevasse de la peau

R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence
et vertiges

Autres informations

: Les informations contenues dans la présente fiche de
sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances
à la date de publication de ce document.
Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue
de permettre des opérations de manipulation, fabrication,
stockage, transport, distribution, mise à disposition.

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.

VB - CO 42 – 6/6 17.07.2005